

DANS LES SLDF

7-8 avril 2015



Identifier les éléments de biodiversité forestière sur la partie ligérienne du territoire du Parc Naturel Régional Normandie-Maine et agir en faveur de leur préservation

Centre régional de la propriété forestière des Pays de la Loire

en collaboration avec le

Parc naturel régional Normandie-Maine



DANS LES SLDF 7-8 avril 2015

## Le territoire ligérien du Parc Normandie Maine

53 communes sur 2 départements (Sarthe et Mayenne)

Taux de boisement de 16 %

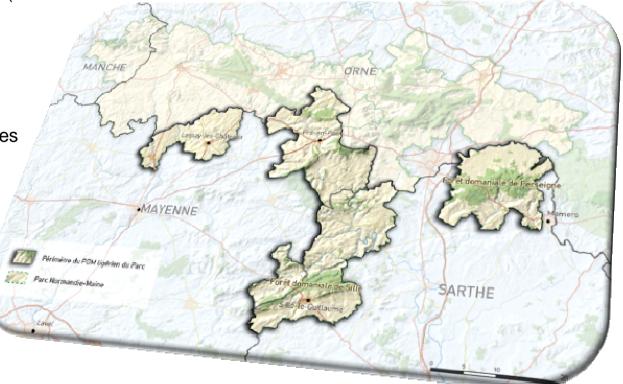
8 554 ha de forêts publiques

7 315 ha de forêts privées

• 69 % de forêts feuillues

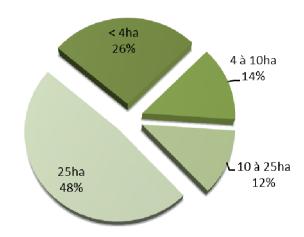
24 % de forêts résineuses

7 % de forêts mixtes



## Structure foncière et documents de gestion durable

- 84 propriétés de plus de 10 hectares pour 4 126 hectares
- 21 sont dotées d'un Plan simple de gestion pour 2 921 hectares



Répartition de la surface forestière par classe de surface de propriété

## Une action en trois volets

- Diagnostic de territoire
- > Porter à connaissance des richesses naturelles
- Incitation à la rédaction de documents de gestion durable

7-8 avril 2015

## Volet 1 – Diagnostic de territoire



- Récolter les données naturalistes existantes
- Identifier les territoires à forts enjeux environnementaux
- Compléter les données naturalistes par des inventaires

## Récolte des données naturalistes

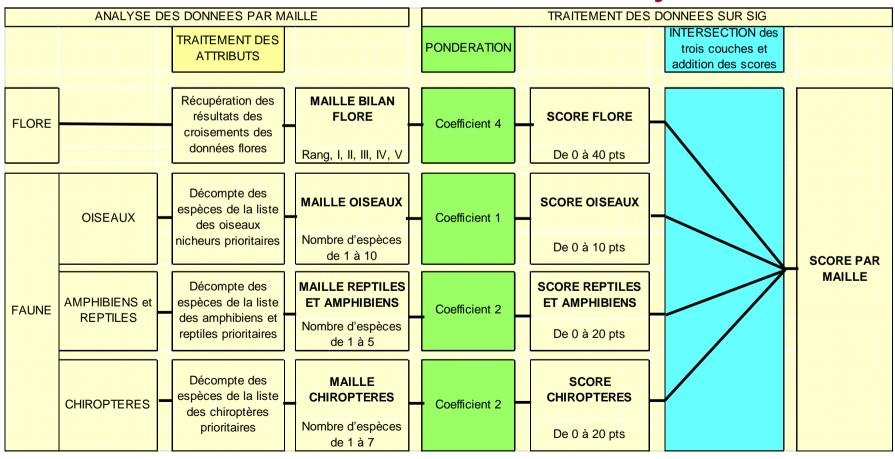


- > Sollicitation de toutes les structures naturalistes officiant sur le territoire
- > Synthèse des données brutes
- > Echelle de restitution : Maille 1 km x 1 km



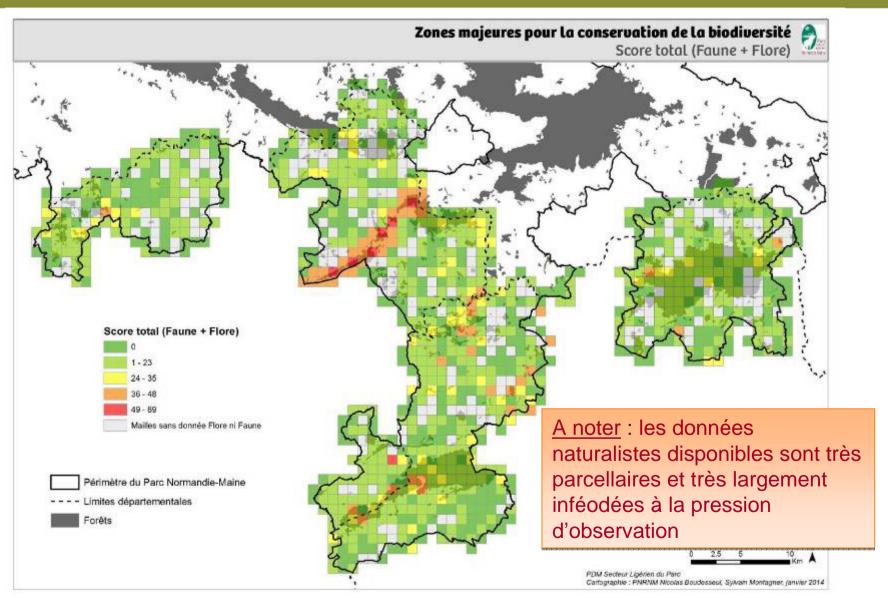
DANS LES SLDF 7-8 avril 2015

## Méthodologie d'identification des territoires à forts enjeux





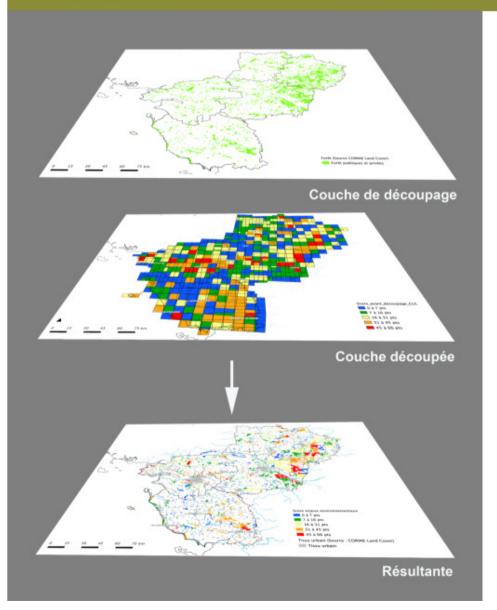
DANS LES SLDF 7-8 avril 2015





DANS LES SLDF

7-8 avril 2015



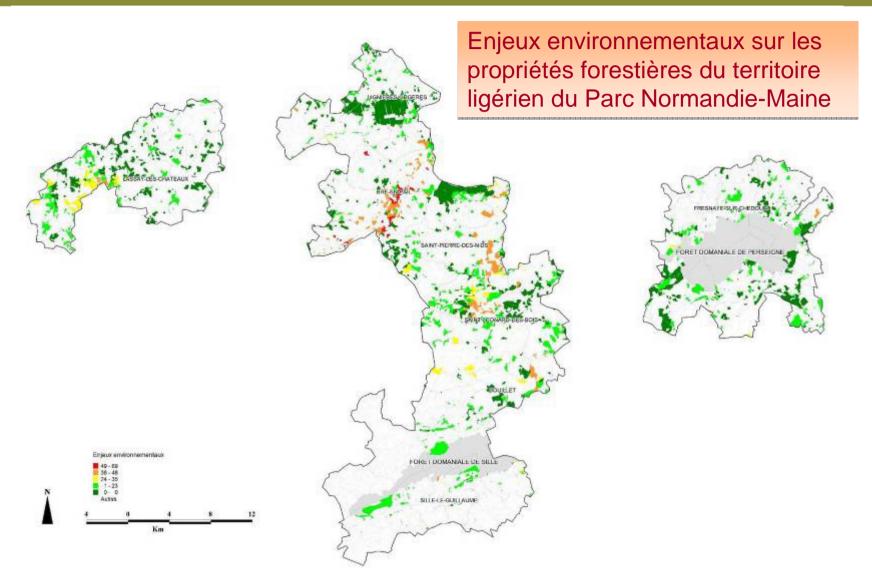
Spatialisation des enjeux environnementaux en forêt privée

Intersection des forêts à partir de la couche BD végétation et des données a partir de la carte de synthèse faune/flore,



DANS LES SLDF

7-8 avril 2015





DANS LES SLDF

7-8 avril 2015

## Inventaires floristiques complémentaires



- Sélection des zones majeures pour la conservation de la biodiversité floristique
- > 249 mailles identifiées
- > 25 propriétés retenues
- Proposition de relevés phytosociologiques avec caractérisation des habitats naturels

(Référentiel typologique des habitats naturels et seminaturels bretons, bas-normands et des Pays de la Loire) 7-8 avril 2015

## Résultats des inventaires



- 1 370 hectares prospectés sur 13 propriétés
- Mise en évidence de 18 habitats d'intérêt patrimonial couvrant 439 hectares
  - > 5 habitats forestiers pour 433 ha
  - 13 habitats associés à la forêt pour 6 ha
- 4 espèces de plantes considérées comme invasives réparties sur 10 stations

## Volet 2 – Porter à connaissance



- Restitution d'une synthèse des résultats des inventaires floristiques pour chaque propriété :
  - Cartographie avec localisation des habitats et de la flore d'intérêt patrimonial,
  - Une fiche technique par habitat : description, intérêt et préconisations de gestion,
  - Une fiche technique sur les espèces invasives : identification et moyens de lutte.
- Proposition d'un accompagnement par un technicien du PNR sur la gestion des milieux associés à la forêt et leur suivi.



## DANS LES SLDF 7-8 avril 2015

#### La Flore et les habitats rares et remarquables chez vous

Les prospections botaniques engagées par le Parc avaient pour objectif d'identifier sur votre propriété des éléments de biodiversité remarquable. Cette synthèse décrit et locatise les éventuels cortèges de végétations (habitats) et/ou des espèces végétales rares ou remarquables qui ont pu être observées. Cette identification est seulement un porté à connaissance pouvant être inclus dans votre document de gestion durable de la forêt.

- Parmi les habitats et les espèces rares et remarquables, il est essentiel de pouvoir reconnaître :
- · Les éléments bénéficiant d'un statut réglementaire de protection (PN : protection nationale, PR: protection régionale, DH: directive habitats). Il est indispensable de veitler au maintien des habitats patrimoniaux sur les sites Natura 2000 et des espèces protégées sur toute la propriété.
- . Pour les habitats patrimoniaux hors sites Natura 2000, et les espèces rares et remarquables ne bénéficiant pas d'un statut réglementaire de protection, il est conseillé
- d'assurer leur préservation dans le cadre de votre gestion pour éviter leur disparition.
- La préservation des habitats et des espèces rares et/ou remarquables est tout à fait compatible avec la gestion forestière. Ils ont été localisés sur une carte (page 6 et 7) pour vous permettre de les prendre en compte dans la gestion courante de votre propriété afin :
- d'éviter sur ces sites des dépôts de matériaux ou la création de desserte forestière (route, piste, place de dépôt).
  - . de privilégier dans le cadre d'une plantation, les essences forestières typiques de l'habitat.

· d'éviter la dégradation du milieu par extraction de matériaux ou circulation de matériel d'exploitation. A minima contenir les déplacements d'engins sur des cloisonnements d'exploitation pour les habitats forestiers d'intérêt patrimonial.



Sur votre propriété, 6 habitats et 2 espèces végétales (tableau nº1) rares et remarquables ont pu être identifiés. En complément de ces informations générales, une fiche descriptive (en annexe) vous présente par habitat : son cortège d'espèces et des préconisations de gestion.

1 espèce qualifiée d'invasive a été observée (tableau n°2), une fiche en annexe vous présente comment la reconnaître et comment limiter sa propagation.

#### Liste de la Flore rare et/ou remarquable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	réglementaire	en Serthe	X-Coordonnées	Y-Coordonnées
Hetteborus foetidus	Ettebore l'étide	LRMA2	Hare		
Helioperus buridas	billiologue Fortister	LECTRON	Plane		
Helteborus feetifus	Ellébara fésida	LRMAZ	Plane		
Helteborus foetidus	Ettebore retide	LHMAZ	Hane		
Helieborus foetidus	Ellebord (enda	LRMA2	Phane		
Paris qued infolia	Parisette è quatre feuilles	PRZERMAT	Rare		
Paris quancificta	Perische è quaire fouities	PR/LEMAT	Harris		
Paris quadrifotia	Parisette à quatre leuitles	PRZERMAT	Rere		
Paris quadritolia	Parisette è quatre feuittes	PRZERMAT	Phane		
Paris qualification	Parisette è quatre feuilles	PHILHMAT	Huma		
Scutellana minor	Petite Scutetlaire				

#### Légende des statuts réglementaires :

- · PR / Protection regionals
- 2.18MA1 Assert 1 de la tale o rouge a aeroprimiré : ayure, considérés caraine poies dans tros le binadi acronoteson est subbasant une reconce atrodicas tribs fertie.
- \* LEMAS | Across 7 de la lista a recipe a emportation (assor are sur une sur les attentions emportation et plus sommulos attentes, mais peratesant alcouncillos interestes (attentions tripostes attentes en timos d'alter, arrest despire amountes), mais appec emmunes à l'existènce de nos limites.



### DANS LES SLDF 7-8 avril 2015



Végétation amphibie à Potamot à feuilles de renouée et Scirpe flottant

#### RECONNAISSANCE DE L'HABITAT

#### Aspect et composition floristique de la végétation

Ce gazon amphibie se développe dans des eaux oligotrophes à mésotrophes\* acides. Il est marqué par la floraison jaune du Millepertuis des marais (Hypericum elodes) en juillet-août et par la présence du Potamot à feuilles de renouée (Potamogeton polygonifolius) et Scirpe flottant (Isolepis fluitans). Ce gazon recouvre bien la surface d'eau guand il est présent.

#### Cortège floristique (théorique)

Espèces caractéristiques									
Hypericum elodes	Millepertuis des marais								
Potamogeton polygonifolius	Potamot à feuilles de renouée								
Isolepis fluitans	Scirpe flottant								
Juneus hulbosus	Jone bulbeux								







#### Caractéristiques stationnelles

Mars 2015

Ce groupement se développe préférentiellement dans les dépressions, mares et fossés très nettement inondés en hiver et au printemps et plus ou moins exondés en été, peu profonds dans des eaux pauvres en nutriments et acides. Il se développe en contexte ensoleillé à semiombragé. Le substrat est organo-minéral (plus ou moins sableux) à organique.

#### Période optimale d'observation Juillet à Août

#### INTERETS ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

Attention: Un habitat naturel reconnu comme rare et ou remarquable au niveau européen est inscrit à la directive habitats. Les états membres de l'union européenne se sont engagés pour les préserver et bénéficient de moyens uniquement dans le cadre d'un réseau dédié (Natura 2000).

Hors du réseau Natura 2000, des habitats inscrits à la directive peuvent être présents et d'autres habitats peuvent être considérés seulement comme rares et/ou remarquables au niveau régional. Pour ces habitats, il est conseillé d'être vigilant sur leur maintien.

Ce type de végétation caractérise l'habitat d'intérêt communautaire 3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae).

Présence potentielle d'espèces végétales protégées ou rares pour la région.

#### GESTION DE L'HABITAT

Action à favoriser pour une gestion optimale de l'habitat

Eviter tout changement de la qualité de l'eau. Ces milieux y sont très sensibles.

Eviter tout comblement de la mare et tout dépôt de rémanents.

Contrôler la progression des ligneux (bouleaux, saules,...), des joncs par des fauches exportatrices ou débroussaillage.

Pratiquer un étrépage\* léger régulier, ou un recreusement des mares en pentes très douces au sein de landes humides favorables à l'extension de cette végétation amphibie.

50

<sup>\*</sup>oligotrophe : se dit d'un milieu, de sols ou d'eaux pauvres en éléments nutritifs.

<sup>\*</sup>mésotrophe : se dit d'un milieu, de sols ou d'eaux moyennement riches en éléments nutritifs.

<sup>\*</sup>Etrépage : technique de gestion des milieux visant à localement décaisser et exporter le sol sur 10 à 20 centimètres d'épaisseur, pour volontairement l'appauvrir afin de favoriser les espèces pionnières et la biodiversité.



### DANS LES SLDF 7-8 avril 2015



#### Aulnaie à Glycérie flottante

#### RECONNAISSANCE DE L'HABITAT

#### Aspect et composition floristique de la végétation

C'est une forêt marécageuse composée d'une strate arborescente d'Aulne glutineux (Alnus glutinosa) accompagné de Bouleau pubescent (Betula pubescens). Les Saules sont abondants dans la strate arbustive. La strate herbacée est très diversifiée et riche en espèces spécifiques des zones de suintements\* comme la Cardamine des bois (Cardamine flexuosa), la Glycérie flottante (Glyceria fluitans), mais également des espèces des bas-marais, plutôt acides telles que la Petite Douve (Ranunculus flammula), la Violette des marais (Viola palustris), (...), des roselières et des mégaphorbiaies\* avec la Reine-des-prés (Filipendula ulmaria), la Scutellaire à casque (Scutellaria galericulata), etc.

#### Cortège floristique (théorique)

Espèces	caractéristiques	Espèces fréquentes							
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	Cardamine flexuosa	Cardamine des bois						
Salix atrocinerea	Saule à feuilles d'olivier	Viola palustris	Violette des marais						
Carex remota	Laiche espacée	Filipendula ulmaria	Reine-des-prés						
Glyceria fluitans	Glycérie flottante	Scirpus sylvaticus	Scirpe des bois						
Scutellaria valericulata	Scutellaire à casque	Ranunculus flammula	Petite Douve						





Alnus glutinosa

Mars 2015

Salix atrocinerea

Scirpus sylvaticus

#### Caractéristiques stationnelles

On observe cet habitat de façon linéaire le long des ruisseaux et des petites rivières, ou ponctuellement au niveau de suintements plus ou moins acides.

#### Période optimale d'observation

Mai à Juillet

#### INTERETS ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

Attention: Un habitat naturel reconnu comme rare et ou remarquable au niveau européen est inscrit à la directive habitats. Les états membres de l'union européenne se sont engagés pour les préserver et bénéficient de moyens uniquement dans le cadre d'un réseau dédié (Natura 2000).

Hors du réseau Natura 2000, des habitats inscrits à la directive peuvent être présents et d'autres habitats peuvent être considérés seulement comme rares et/ou remarquables au niveau régional. Pour ces habitats, il est conseillé d'être vigilant sur leur maintien.

Cette végétation n'est pas d'intérêt communautaire européen, mais probablement rare dans

Présence potentielle d'espèces végétales protégées ou rares pour la région.

La strate arborée en bordure de cours d'eau joue un rôle de stabilisation et d'ancrage des

Habitat assurant une fonction de protection de la qualité de l'eau.

#### GESTION DE L'HABITAT

#### Actions à favoriser pour une gestion optimale de l'habitat

Souvent de petite surface et de faible valeur sylvicole, il est préférable de ne pas pratiquer d'exploitation forestière dans ce milieu autant que possible. Dans la majorité des cas, il est nécessaire de laisser faire la dynamique naturelle et de veiller au maintien d'un régime des eaux le plus naturel possible (pas de drainage de la parcelle, pas de modification du cours d'eau,...). Conserver également une bonne qualité physico-chimique de l'eau (pas de traitement chimique de la parcelle. En cas d'intervention sylvicole, utiliser des huiles biodégradables).

#### Actions à favoriser pour la biodiversité générale du boisement

Dans certaines situations, il pourra être souhaitable d'aménager des trouées ou de restaurer des lisières afin de laisser la végétation herbacée s'exprimer. On procèdera alors à des débroussaillages et dessouchages localisés à la marge du peuplement.

Il est souhaitable de maintenir le bois mort sur pied ou au sol. Les arbres maintenus (1 à 5 par ha) sont des individus sans intérêt commercial. Ils permettent la présence d'espèces dépendantes du bois mort pour tout ou partie de leur cycle biologique (coléoptères saproxylophages\*, oiseaux cavemicoles, chauve-souris).

<sup>\*</sup>Suintement : écoulement lent, goutte à goutte imperceptible.

<sup>\*</sup>Mégaphorbiaie : formation végétale de prairies humides constituées de grandes herbes (1,5 à 2 m).

<sup>\*</sup>Saproxylophage: organisme qui consomme soit du bois mort, soit du bois décomposé



DANS LES SLDF

7-8 avril 2015

## Communication et sensibilisation



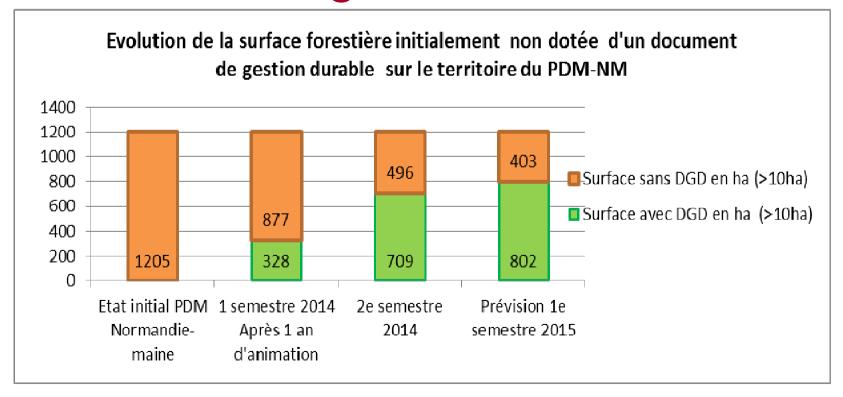
- Courriers au élus
- 4 feuilles du Maine
- 3 réunions de vulgarisation
- 1 cycle FOGEFOR : rédiger son Plan simple de gestion avec diagnostic IBP



DANS LES SLDF

7-8 avril 2015

# Volet 3 – Incitation à la rédaction de documents de gestion durable avec diagnostic IBP





DANS LES SLDF 7-8 avril 2015

Taux de couverture des plans simples de gestion

Novembre 2012

71%

Novembre 2013

81%

Novembre 2014



## Appropriation de l'outil IBP par les propriétaires forestiers

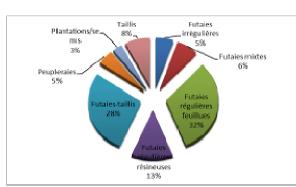
- Initiation à l'utilisation de l'outil :
  - ✓ Réunions d'information et de formation
  - ✓ Cycles de formation à la rédaction du Plan simple de gestion
- Mise en œuvre par la réalisation d'un diagnostic à l'échelle de la propriété
- Accompagnement de l'animateur pour traduire les résultats en préconisations de gestion



DANS LES SLDF

7-8 avril 2015

## Diagnostics IBP



Répartition de la surface inventoriée par types de peuplement en pourcentage

- > 52 synthèses IBP,
- ➤ 158 relevés
- > 730 hectares

Tableau des valeurs moyennes IBP des facteurs peuplement et des facteurs contexte par type de peuplement

Type de peuplement	Nombre de relevés	Surface inventoriée (Ha)	Valeur moyenne peuplement (%)	Valeur moyenne contexte (%)		
Futaie irrégulière	7	40	86%	55%		
Futaie mixte	7	48	70%	75%		
Futaie régulière feuillue	49	116	35%	19%		
Futaie régulière résineuse	20	94	40%	21%		
Futaie - taillis	43	203	66%	45%		
Peupleraie	11	35	19%	18%		
Plantation - semis	5	22	4%	9%		
Taillis	16	57	57%	49%		
Moyenne pondérée des valeurs			49%	33%		

## Préconisations de gestion dans les plans simples de gestion

- Réalisation d'une fiche de synthèse des résultats IBP sur chacune des propriétés
- Insertion des préconisations de gestion dans les enjeux environnementaux
- Insertion de fiches issues de l'annexe verte Natura 2000 en fonction des habitats présents
- Insertion des fiches conseils du PNR en fonction de la présence des habitats associés à la forêt



DANS LES SLDF 7-8 avril 2015

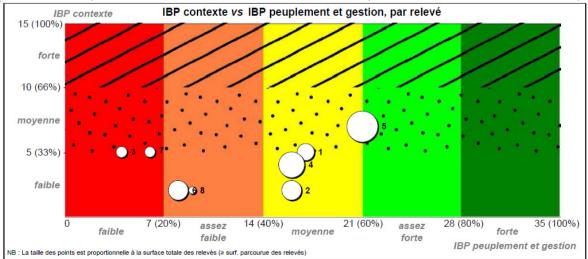
**IBP** 

#### Indice de Biodiversité Potentielle

IDF-CNPF, INRA Dynafor, CRPF Midi-Pyrénées (fichier Excel v2.1)

ETUDE: Plan de gestion SITE: Soubise DEPARTEMENT: 85

									-	ootion				dibloo									
IBP : facteurs l Caractéristiques du relevé							rs liés	s au peuplement et à la gestion forestière							IBP : facteurs liés au contexte					IBP total			
				Α	В	С	D	Е	F	G	Valeur IBP			Н	-1	J	Vale	eur IBP		Valeur IBP			
Réf. relevé (modifiable)	Nom du relevé	Date	Surface parcourue (ha)	Surface totale (ha)	Essences forestières autochtones	Structure verticale de la végétation	Bois mort sur pied de grosse circonférence	Bois mort au sol de grosse circonférence	Très gros bois vivants	Arbres vivants porteurs de microhabitats	Milieux ouverts	absolue	relative (% valeur max)	classe	Continuité temporelle de l'état boisé	Habitats aquatiques	Mileux rocheux	enposque	relative (% valeur max)	classe	enjosqe	relative (% valeur max)	classe
1	1k	25/06/14	3,0	10,6	5	5	0	0	2	0	5	17	49%	moy.	5	0	0	5	33%	faible	22	44%	moy.
2	2a-1	25/06/14	5,0	14,1	5	2	0	0	2	2	5	16	46%	moy.	2	0	0	2	13%	faible	18	36%	assez faible
3	2b	25/06/14	3,0	4,43	2	2	0	0	0	0	0	4	11%	faible	5	0	0	5	33%	faible	9	18%	faible
4	3c-4	25/06/14	3,0	23,9	5	2	0	0	2	5	2	16	46%	moy.	2	2	0	4	27%	faible	20	40%	assez faible
5	3g-3	25/06/14	4,0	35	5	5	2	0	2	5	2	21	60%	moy.	5	2	0	7	47%	moy.	28	56%	moy.
6	3i-1	20/06/11	3,0	14,3	2	2	0	2	2	0	0	8	23%	assez faible	2	0	0	2	13%	faible	10	20%	faible
7	4a	26/09/14	1,0	4,12	2	2	0	0	0	0	2	6	17%	faible	5	0	0	5	33%	faible	11	22%	assez faible
8	5a	26/09/14	2,0	2	5	0	2	0	0	0	2	9	26%	assez faible	2	0	0	2	13%	faible	11	22%	assez faible

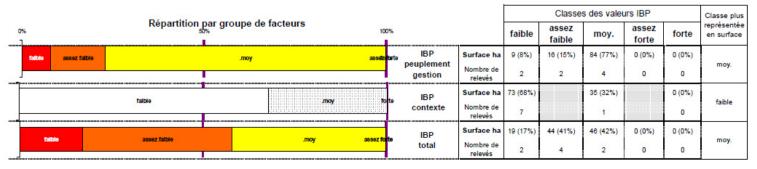




## INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES SLDF 7-8 avril 2015

#### Répartition de la surface totale des relevés par classe de valeurs IBP







## DANS LES SLDF 7-8 avril 2015

#### **Recommandations pour concilier**

#### préservation de la biodiversité et gestion forestière

La biodiversité n'est pas uniquement présente dans les milieux remarquables. Elle est omniprésente dans la forêt. La gestion forestière peut contribuer à la favoriser ou au contraire à la diminuer.



#### Conserver des arbres accueillant pour la biodiversité

- du bois mort sur pied\* et au sol de diamètre supérieur à 40 cm.
- · les purges et les rémanents d'exploitation,
- · des très gros bois vivants,
- · des arbres avec des micro-habitats (fourche, cavité,...)

\*|sauf si la distance les séparant du chemin le plus proche est inférieure à la hauteur de l'arbrel.

> ATTENTION • conserver du bois mort n'est pas un danger pour la santé des forêts.

Plus de 20 % des espèces de la faune et de la flore forestières sont inféodées au bois mort et plus particulièrement du bois de diamètre supérieur à 40 cm. Les espèces dites saproxyliques en sont très dépendantes car elles consomment uniquement du bois mort et jouent un rôle fondamental dans le recyclage de la matière. Elles contribuent ainsi au maintien de la fertilité du sol et de la productivité des peuplements.





#### Maintenir des milieux ouverts en forêt

Ils attirent de nombreux insectes pollinisateurs indispensables à la régénération de la grande majorité des essences forestières.

#### Veiller au bon entretien des milieux aquatiques associés

(mares, rivières, zones humides, ...) Ils participent à l'amélioration de la qualité de l'eau et accueillent une faune et flore spécifique.



### DANS LES SLDF 7-8 avril 2015



#### Modalités de gestion concernant tous les habitats forestiers d'intérêt communautaire



Hêtraie-chênaie atlantique à Houx (AR CRPF PDL)

L'annexe verte Natura 2000 définit les modalités de gestion s'appliquant spécifiquement aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire qui ont permis la désignation des sites Natura 2000.

La présente fiche regroupe l'ensemble des prescriptions qui s'appliquent indifféremment à tous les habitats forestiers d'intérêt communautaire, sans distinction. D'autres fiches plus spécifiques et organisées par catégorie d'habitat et/ou d'espèces viennent en complément. Pour toutes ces fiches, les modalités de gestion se présentent de la manière suivante :

- · les règles de gestion sont à respecter obligatoirement par le propriétaire forestier. Elles concernent des principes de première importance dont le non respect peut significativement dégrader l'habitat ou perturber l'espèce.
- · les recommandations sont des propositions dont l'application est simplement conseillée afin d'améliorer la biodiversité de manière générale.

#### Habitats concernés

Tous les habitats forestiers d'intérêt communautaire.

#### Règles

- > Maintenir et préserver les caractéristiques de l'habitat, notamment la composition floristique (privilégier les essences du cortège de l'habitat), le bon fonctionnement des sols (type et périodes d'intervention), ou encore la stratification de l'habitat (strates arborée, arbustive et herbacée). Autrement dit, proscrire toute transformation du peuplement ainsi que l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.
- > Ne pas introduire volontairement d'espèces exotiques envahissantes comme le Cerisier tardif, l'Erable négundo ou l'Ailante au sein de l'habitat, ou d'espèces avant un fort pouvoir colonisateur comme le Robinier faux-acacia ou le Chêne rouge.



Tourbières boisées (AR CRPF PDL)

#### Recommandations

Dans la mesure du possible, le propriétaire est encouragé à :

- Maintenir du bois mort ou dépérissant, sur pied ou au sol, et de manière homogène sur l'ensemble du peuplement. Les individus seront choisis en fonction de leur faible valeur (arbres à défauts, abimés) et de leur faible dangerosité (arbres éloignés de toute voie de circulation et des sentiers). Le maintien de 2 ou 3 arbres morts ou dépérissants à l'hectare est souhaitable.
- Effectuer les travaux d'entretien (brovage, dégagement, dépressage) de préférence entre la fin juillet et la mi-mars afin de respecter la période de reproduction

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE - 36, avenue de la Bouvardière - 44800 Saint-Herblain Tél: +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax: + 33 (0)2 40 40 34 84 - E-mail: paysdeloire@crpf.fr Établissement public national régi par l'article L321-1 du Code Forestier - SIRET 180 092 355 00023 - APE 8413Z - TVA Intracommunautaire FR 75180092355

2014-?-?



DANS LES SLDF 7-8 avril 2015



### Modalités de gestion concernant les hêtraies-chênaies



La dénomination « hêtraies-chênaies » regroupe trois habitats d'intérêt communautaire bien distincts en Pays de la Loire.

Les habitats 9120 et 9130 sont des peuplements mélangés de hêtre et de chênes sessile ou pédonculé. Ils sont assez bien représentés, notamment dans la partie nord-ouest de la région où l'habitat 9120 occupe des surfaces pouvant être importantes.

A l'inverse, l'habitat 9230 est très rare en région Pays de la Loire. Il correspond à des peuplements à caractère pionnier où domine le Chêne tauzin avec d'autres espèces de milieux ouverts.

La sylviculture est tout à fait compatible voire nécessaire au maintien de ces habitats, movennant quelques adaptations.

Hêtraie-chênaie à Jacinthe des bois (BL CRPF PDL)

#### Habitats concernés

En Pays de la Loire, les habitats concernés sont les suivants :

9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Houx et parfois à If

9130 - Hêtrajes-chênajes atlantiques à Jacinthe des bois, à Mélique et à Aspérule

9230 - Chênaies galicio-portugaises à Chêne pédonculé et Chêne tauzin

#### Règles

- > Pour les habitats 9120 et 9130, éviter la monoculture du Hêtre ou des chênes en maintenant le mélange et en conservant au moins 20 % de Hêtre. Cette proportion peut être réduite pendant la phase de préparation à la régénération naturelle des peuplements,
- > Pour l'habitat 9120, maintenir la présence significative du houx en sous étage à tous les stades de développement du peuplement,
- > Pour l'habitat 9230, maintenir la présence du Chêne tauzin sur l'ensemble de l'habitat, surtout dans le cas où le peuplement est géré en taillis.

#### Recommandations

Dans la mesure du possible, le propriétaire est encouragé à :

- Effectuer un léger travail du sol pour faciliter la régénération naturelle. Des plantations de chênes et de Hêtre pourront être effectuées dans les habitats 9120 et 9130 afin de maintenir le mélange,
- Privilégier des interventions dynamiques (éclaircies), toujours afin de maintenir la diversité d'essences, mais aussi pour assurer le développement de la flore associée (besoin important de lumière).

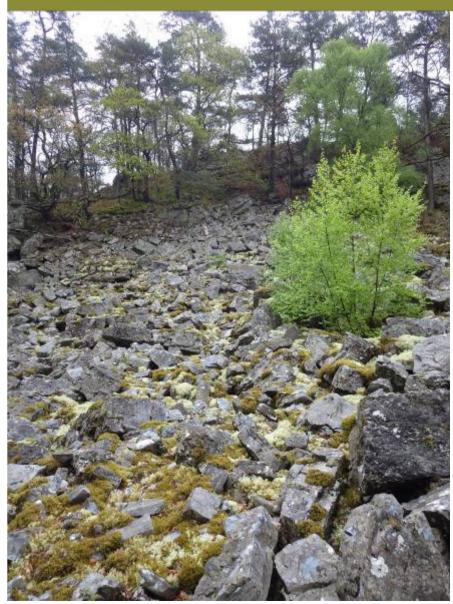


Hêtraie-chênaie atlantique à Houx (AR CRPF PDL)

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE - 36, avenue de la Bouvardière - 44800 Saint-Herblain Tél: +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax: + 33 (0)2 40 40 34 84 - E-mail: paysdeloire@crpf.fr Établissement public national régi par l'artide L321-1 du Code Forestier - SIRET 180 092 355 00023 - APE 8413Z - TVA Intracommunautaire FR 75180092355



DANS LES SLDF 7-8 avril 2015



## Merci de votre attention